ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

UN CORPS UNIQUE DE CADRES

UNE REVENDICATION HISTORIQUE DU SCSI

- 1997 : à la suite de la réforme des Corps et Carrières de 1995, le secrétaire général de l'époque (Michel Albin) affirme "qu'il ne peut y avoir deux corps de commandement dans une même administration, ni de fonctionnaires qui sortent généraux à 25 ans". Il s'agit de la première pierre de cette revendication historique.

- 2005 : au congrès de La Baule, les délégués de notre syndicat, dans leur résolution finale, souhaitent donner aux officiers de police "la vision d'un métier réunissant les cadres actifs de la Police nationale au sein d'un corps unique et les forces de sécurité intérieure au sein d'un même ministère."

- 2021 : lors du Beauvau de la Sécurité, le SCSI met en avant les autres modèles européens d'organisation de la Police en deux corps.

UNE SIMPLIFICATION D'ORGANISATION ET DE GESTION

Il importe de simplifier l'organisation de la police nationale tout en renforçant la chaine de commandement.

Les deux corps de cadres exercent aujourd'hui des responsabilités, complémentaires ou identiques. Le Corps de commandement compte 7500 officiers et celui de conception et de direction 1800 commissaires.

Le maintien de deux formations initiales, de deux concours, ne repose plus sur une pertinence organisationnelle mais sur des acquis historiques.

PROPOSITIONS :

- une école unique de formation des cadres (comme la Gendarmerie nationale, les Sapeurs-pompiers ou la Pénitentiaire) produisant des gains managériaux et budgétaires ;
- un recrutement unique à BAC+5 ;
- un seul bureau de gestion avec des postes nomenclaturés pour des grades de capitaine à commissaire général ;
- un accès aux plus hautes fonctions au mérite et après un parcours professionnel confronté à des réalités opérationnelles.

UNE RÉFORME DEVENUE INÉLUCTABLE

- Depuis le protocole PPCR de 2016, le nombre d'officiers à l'article 10 est passé de 470 à 820. Il sera de 870 à la fin de la LOPMI. Ce mouvement va continuer ;
- La Sous-direction de l'encadrement supérieur regroupant les bureaux des commissaires et des officiers montre ses limites en termes d'efficacité et de partage des informations entre les deux entités la constituant ;
- Les lauréats des deux concours ont le même niveau universitaire et ont fréquenté les mêmes écoles. Ce constat est fait depuis de nombreuses années.

Qui peut encore entendre que seul un concours décroché à 25 ans détermine l'ensemble de la carrière d'un cadre de la Police nationale ? Pour le SCSI, l'unification du corps des cadres, c'est la reconnaissance du mérite, le renforcement et la cohérence de la chaine hiérarchique.

Élections professionnelles du 3 au 10 Décembre :

Je Vote

SCSI Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure — FASMI — UNSA